

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2025
DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 15 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 18 février 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC (arrivé à 19H15 pour le vote de la question n° 2 - délibération n°2025-001) - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H25 pour le vote de la question n° 3 - délibération n°2025-002) Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Isabelle DUPANLOUP - Mélanie OUVRY Camille REMILLON - David VERNEY

Etaient absents : Amélie CONTAT-FONTAINE - Stephen MARTRES

Pouvoirs : 5

Clément BERTA a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
 Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
 Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
 Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET
 David VERNEY a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

**DEL N° 2025-001 – ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
 AU MAIRE ET CREATION D'UN 7EME POSTE : APPROBATION**

Exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2122-1 à L2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints qui ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire maximum pour la Commune de Groisy.

Par délibération n°2020-023 du 24 mai 2020, le Conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à 7.

Vu la délibération 2024-079 du 23 septembre 2024, relative à la constatation de la vacance d'un poste d'adjoint et à sa suppression, ramenant le nombre d'adjoints de 7 à 6,

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint à la Communication et à la Culture,

Le Maire propose de créer un 7^{ème} poste d'Adjoint.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE :

- **D'approuver** la création d'un 7^{ème} poste d'Adjoint, dédié à la Culture et à la Communication.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 27/2/2025

Publié le : 27/2/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

